

1. Prestations

Les prestations composant notre forfait séminaire sont indissociables. Tous nos tarifs sont en Euros. Toute prestation n'entrant pas dans le cadre du forfait sera facturée en supplément selon le tarif en vigueur. Toute prestation non prévue et demandée après la réservation, fera l'objet d'un devis complémentaire qui devra être accepté et qui sera soumis aux présentes conditions générales.

2. Réservation – Arrhes

Toute réservation devra être confirmée par écrit (lettre ou e-mail) à l'hôtel suivie de :

- Un versement d'arrhes équivalent à 30 % de la facture prévisionnelle dès confirmation de la réservation. Une facture proforma est à signer, dater avec un « Bon pour accord ».
- Un versement d'arrhes équivalent à 50 % de la facture prévisionnelle est à régler 2 mois avant la date du début de la prestation.
- Le solde sera versé 30 jours avant l'arrivée du séminaire ou du groupe.
- Dans le cas où la réservation interviendrait moins d'un mois avant la date de début de la prestation, la demande d'arrhes d'un montant de 100% serait exigible dès sa réception.

Ces conditions de Réservation-Arrhes peuvent toutefois être modifiées en fonction du nombre de chambres réservées et/ou des spécificités de la prestation et seront alors indiquées dans le devis.

En cas de retard de paiement sur le versement d'arrhes, celles-ci restent dues en cas d'annulation.

3. Règlement

Toutes nos factures relatives à votre séjour sont payables dès réception.

4. Liste nominative

La liste nominative des clients devra être adressée à l'hôtel 15 jours avant l'arrivée du séminaire/groupe, ce nombre sera retenu comme base de facturation. Toute diminution du nombre de personne n'entraînera pas de changement de tarif.

5. Annulation

En cas d'annulation partielle ou totale de la manifestation à moins d'un mois avant la date de la manifestation, les arrhes restent acquises à l'hôtel, même en cas de relocation des chambres. Ces délais dépassés, le montant prévisionnel des chambres annulées, non couvert par les arrhes, sera facturé en totalité dans le cas où ces chambres ne seraient pas relouées.

6. Choix des prestations de restauration

Le nombre de couverts pour chaque repas ainsi que le choix des différentes prestations devront être adressés à l'hôtel 7 jours avant la date de la manifestation. Il ne peut pas différer de plus de 20% du nombre prévu lors de la réservation. A défaut, la prestation et la facturation seront établies sur les conditions du devis accepté.

7. Facturation

Toute facture individuelle d'extras non réglée par le participant concerné sera imputée sur la facturation principale du séminaire. Pour les prestations non comprises dans le forfait séminaire, une facturation séparée sera établie pour paiement dès réception au prestataire concerné. L'hôtel n'est pas redevable du paiement des prestations qui n'auraient pas été expressément commandées par celui-ci.

8. Organisation du séjour

Les chambres sont disponibles à partir de 16h00 le jour de l'arrivée et devront être libérées après le petit-déjeuner le matin (au plus tard avant 11h00 heures). Pour toute réservation de groupes, le petit-déjeuner a lieu au buffet entre 07H00 et 10H00.

9. Salles et matériel

Tout matériel manquant ou détérioré sera facturé sur la base de la valeur de remplacement ou de réparation et payable à l'hôtel dès réception de la facture.

Tout aménagement et toute décoration spécifique (drapeaux, logo, signalétique...) sont soumis à l'appréciation et à l'accord préalable de l'hôtel et devront être déposés à l'hôtel au plus tard 48 heures avant la date du début de la manifestation. Si des colis doivent être livrés, le client-organisateur doit en informer l'hôtel au plus tard 3 jours avant la date prévue de livraison. Pour des raisons de responsabilité et de sécurité, toute livraison non annoncée sera systématiquement renvoyée à l'expéditeur.

10. Responsabilité

L'hôtel ou son personnel ne pourront être tenus responsables des pertes ou vols de quelque nature que ce soit, affectant le client-organisateur, les participants ou les visiteurs, sauf dans la mesure où le bien concerné aura préalablement été confié explicitement à la charge de l'établissement contre récépissé régulier.

Nota Bene : La demande d'un devis par un organisateur ne constitue aucun lien contractuel entre les parties. La durée de validité des offres, en particulier la tarification, est limitée aux dates d'option figurant sur l'offre.

Signature Hôtel

Signature Client

Bon pour accord



LA RAMADE SARKL
2 et 4 rue de la Côte
Marcey les Grèves
50300 AVRANCHES
Tél. 02 33 58 27 40
Site : www.laramade.fr
Email : vmarsan@wanadoo.fr
RCS 438 568 479